

Initiatives ministérielles

C'est pour cette raison que j'appuie la motion de l'honorable députée et je pense que le Parlement devrait voter en faveur de cette motion pour que les gens du Nord du Canada puissent vivre de la même façon que les gens du Centre du Canada, les gens du Sud de l'Ontario.

[Traduction]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai quelques brèves remarques à faire à propos de cet amendement. Pour la gouverne de la députée du Yukon, je rappelle tout d'abord que la solution serait de faire table rase de cette taxe. J'ignore dans quelle voie s'engage le gouvernement. Ou plutôt je le sais trop bien et cela ne me plaît pas du tout, surtout à cause de cette taxe sur les communications.

M. Murphy: Et les transports alors?

M. Simmons: La députée a choisi de couper la poire en deux et c'est bien. Le néo-démocrates se réveillent plus tôt que d'habitude se matin.

J'allais dire, si notre collègue voulait se contenir encore un peu, que je souscris à la proposition de la députée parce qu'elle coupe la poire en deux et que c'est au moins cela de gagné. Mais la vraie solution serait que le gouvernement retire cette infamie avant qu'elle ne nuise encore un peu plus à tous les habitants, Nord et Sud.

N'oublions pas, pour ce qui est de la taxe sur les services de télécommunication, que les habitants de ma province paient déjà, en sus de la taxe fédérale qui va grimper maintenant à 11 p. 100 si le gouvernement gagne son point, une taxe provinciale de 10 p. 100, ce qui fait en tout 22 p. 100 puisqu'ils paient une taxe sur des produits et des services déjà taxés. Vous savez ce que je veux dire, monsieur le Président.

Personne ne souhaite pareille chose. C'est une mesure tout à fait inutile. Mais si on refuse de faire marche arrière, qu'on accepte au moins l'amendement de la députée du Yukon qui propose d'exempter les habitants du Nord. Autrement, ils supporteront en quelque sorte le plus lourd fardeau fiscal au Canada. Le député de Calgary-Nord-Est nous l'a bien expliqué quand il a parlé brièvement de cet amendement tout à l'heure. A tous les niveaux, que ce soit à l'article 1 ou ailleurs dans le projet de loi, le gouvernement poursuit son odieuse razzia fiscale. Les Canadiens continuent d'être pressurés. Le gouvernement est en train d'écraser littéralement les plus démunis.

• (1200)

Il suffit de voir les répercussions qu'auront les mesures fiscales contenues dans le budget tout particulièrement en ce qui concerne les habitants du Nord et ceux des régions rurales du pays, pour s'apercevoir que le gouvernement en veut aux ruraux. Il en veut aux gens qui n'habitent pas les grands centres urbains. Dans toutes ses initiatives, le gouvernement s'en prend plus particulièrement aux habitants des régions rurales; c'est évident dans l'abandon de certaines lignes ferroviaires, la fermeture de bureaux de poste ruraux, le sabotage de programmes de création d'emplois ou encore dans les mesures fiscales qu'il adopte—ce dont nous parlons aujourd'hui. Pour quelles raisons demande-t-on aux Canadiens des régions rurales de supporter une part indue du fardeau fiscal et des compressions? On ne peut qu'en venir à la conclusion que le gouvernement entend ouvertement et délibérément écraser les régions rurales du pays.

Arrêtons-nous au programme de développement de l'emploi. A une certaine époque, les gens vivant dans des régions où l'emploi est généralement saisonnier pouvaient compter sur un programme de ce genre pour joindre les deux bouts. Ce n'est plus le cas. Une seule possibilité s'offre aux intéressés; ils doivent soit faire leur deuil de ces emplois saisonniers soit déménager dans des centres urbains, car en vertu des exigences relatives à la formation prévues dans les programmes en question, les intéressés n'ont droit aux programmes de formation que s'ils vivent dans des régions urbaines où les possibilités de formation sont meilleures. Ce n'est là que l'un des nombreux exemples que l'on peut citer pour montrer que le gouvernement à une dent contre les Canadiens des régions rurales. Il veut leur peau. Cet article en particulier et l'autre que nous étudierons au cours des prochains jours, en sont le parfait exemple. Je suis très heureux de souscrire à cet amendement si on en arrive là. Il faut au moins exempter les habitants du Nord. Cependant, la véritable solution consiste à supprimer carrément la disposition en question et à ne prévoir aucune augmentation de la taxe sur les services de télécommunication.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai écouté le député libéral de Burin-Saint-Georges expliquer comment cela se répercutera sur les régions septentrionales et rurales du Canada. Je me souviens qu'à l'époque où il siégeait sur les banquettes ministériel-